Le premier dimanche a l'Exposition

250,000 VISITEURS

Paris, 16 avril.—Un temps magnifique a favorisée hier l'ouverture de l'exposition au public en général, et une foule énorme a envahi l'enceinte. La superficie couverte, par l'exposition est si vaste, du reste, qu'il n'y a eu encombrement nulle part. Les visiteurs se composaient principalement de provinciaux et d'étrangers ; il y avait dans la foule relativement peu de Parisiens; ceux-ci, sachant combien tout était en retard, s'étaient abstenus. L'entrée coûtait deux billets le matin, un dans l'après-midi, et deux dans la soirée, où la tour Eiffels le les palais du Champ de Mars étaient illuminés. Mais il n'y avait absolument rien en fait d'attraction, pas même une musique, et la foule s'est promenée devant des édifices vides et pour la plupart inachevés, et sur des voies, où sauf pour les avenues principales. le passage n'était pas fini.

Les visiteurs s'écartant des artères centrale ont trouvé sur leur chemin des trous et des monceaux de débris, au milieu desquels un sentier était à peine frayé. Mais la foule était de bonne humeur et a pris les choses avec beaucoup de philosophie; c'est à peine si l'on entendait par-ci par-là un murmure où une citique.

Le trottoir roulant, où le prix d'entrée est de 50 centime, a eu un grand succès ; il a été chargé de monde toute la journée.

Le pavillon national américain est resté fermé, la plupart des autres pavillons également, par l'excellente raison qu'ils ne sont pas encore terminés à l'intérieur.

Il y a eu aujourd hui 250,000 visiteurs à l'exposition.

Les visiteurs de l'Exposition de Paris pourront voir, à la nouvelle gare de Lyon. une pendule qui dépasse comme dimensions celles existantes en France. Cette pendule placée, au sommet d'une tourelle, a quatre cadrans qui mesurent chacun 5 mètre de diamètre et les aiguilles, placées bout à bout, ont exactement 8m80.

A plus de 500 mètres de distance tout voyageur, à moins qu'il ne soit aveugle ou fort myope, pourra voir s'il a manqué son train.

APRES LES INSUCCES DES MEDECINS

Comment Perler Misner, de Wellandport, fut guéri

Il souffrait aux articulations des hanches et d'abcès—Ses amis craignaient qu'il ne fut malade toute sa vie.

Du "Journal," Ste Catherine, Ont.

Un reporter du "Journal," de Ste. Catherine, se trouvant en visite il n'y a pas longtemps, à Wellandport, entendit parle d'une de ces remarquables guérisons qui ont acquis aux Pilules Roses du Dr Williams la réputation de "Sauveuses de vie dans le monde entier." Le cas est celui de Perley Misner, fils de M Mathias Misner, qui avait souffert de la maladie des articulations des hanches et d'abcès, et qui avait été sous les soins de quatre médecins, sans bons résultats. M. Misner donne les détails de ce cas, comme suit:—"Au printemps de 1892, mon fils, Perley, qui était alors dans sa treizième année, commença à se plaindre de souffrances aux hanches, et plus tard une certaine lenteur à sa démarche attira mon attention. Comme son mal devenait de plus en plus grave, je le confiai à un médecin de Dunville, qui l'examina et en vint à dire que la maladie provenait de faiblesse des nerfs des hanches. Ce médecin soigna Perley pendant des semaines et durant ce temps il se forma un gros abcès à sa jambe, alors il fut obligé de recourir aux béquilles. Comme il empirait toujours, je résolus d'essayer un autre médecin, lequel s'aperçut aussitôt qu'il souffrait aux articulations des hanches. Il soigna Perley pendant six mois, Il ressentit d'abord un peu de mieux, mais plus tard son mal recommença de plus belle.

Il se levait la nuit et souffrait continuellement, vû qu'il ne pouvait rester, soit debout, soit assis, sans éprouver de douleurs, et il était faible épuisé et abattu. Durant ce temps, l'abcés avait abouti, et coulait en trois endroits, mais sans lui donner de soulagement. Un troisième médecin conseilla une opération chirurgicale, ce à quoi il s'objecta: alors un quatrième médecin pris le cas en mains. Cé dernier confina Perley au lit, et au lieu de lui donner des remèdes, il ordonna qu'on lui appliquât un grément mécanique auquel était attaché un poids de 15 lvres, et qu'un lui donnât une position ressemblant au système d'une poulis, a tirer constatement sur le membre. On continuace traitement, six semaines durant, ce qui le faisait beaucoup souffrir mais on ne remarpua aucune amélioration à son état. L'abcès se formait deux et trois fois par jour; pendant des mois et souvent ne pouvant compter avec le concours des béquilles, il me fallait le transporter das mes bras de la maison à la voiture, quand nous le faisions sortir. En octobre 1893, d'autres traitements n'ayant rien fait, je résolus d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Je fis part de cette décision au médecin, et il me dit que les Pilules Roses du Dr Williams lui feraient probablement beaucoup de bien. Après qu'il en eût pris quatre boites, je pus constater un changement pour le mieux. Perley, ayant continué à prendre des Pilules pendant plusieurs mois et cela, non sans qu'il éprouvât beaucoup de bien et une nouvelle vigueur, et après en avoir pris environ 18 boîtes, l'abcès était passablement en voie de guérison, il pouvait se passer de béquilles et il pouvait travailler et faire plusieurs milles de marche. J'attribue la bonne santé dont jouit mon fils aujourd'hui, à l'usage des Pilules Roses du Dr Williams. Ce remède ne obtint un si merveilleux succès dans le cas de mon fils que tout le monde en parle maintenant. Selon moi, il n'y a pas de plume assez expressive pour rendre justice aux Pilules Roses du Dr Williams, car je crois que mon fils serait encore un invalide désespéré. si ce n'eût été de ce remède."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en atteignant la la racine de la maladie. Elles renouvellent et reconstituent le sang, chassant ainsi la maladie du système. Si votre marchand ne les a pas, elles seront envoyées, frais de poste payés, ou prix de 50c la boîtes, ou six boîtes pour $2.50, en vous adressant à The Dr Williams, Medicine Co., Brockville, Ont.

Pour Rire.

Au bureau de poste de la rue Milton.

Un fumiste s'approche du guichet :

"Mandats et recouvrements."

Pardon, fait-il de sa voix la plus douce, c'est bien vous qui êtes chargé de recouvrants.

Oui monsieur, qu'est-ce que vous désirez ?

Je voudrais faire recouvrir mon parapluie.



CONTRAT DE MALLE

Des soumissions cachetées adressées au Maître de Poste général, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le Vendredi 25 mai prochain pour le transport des malles de sa Majesté d'après contrat défini pour 4 années, le transport s'effectuant entre les boîtes à lettres des Rues et le bureau de Poste de Winnipeg, à partir du 1er juillet prochain.

On peut prendre connaissance des avis imprimés, contenant les informations supplémentaires quant aux conditions du Contrat en question, et se procurer des blancs de formules de soumission au Bureau de Poste de Winnipeg et au bureau ci-dessous.

Bureau de l'inspecteur du Bureau de Poste de Winnipeg, 13 Avril 1900.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureau de Poste.

Association liberale du District Electoral de Lisgar pour le Dominion

AVIS

Une réunion générale de la dite association aura lieu au Victoria Hall, Morden, le Jeudi 3ième jour de Mai 1900 à 7 heure P. M. dans le but de completer l'organisation pour les prochaines élections fédérales. Enrollement des Membres; Election des officiers, et la transactien des autres affaires se rapportant a l'association et au parti liberal.

Tous les liberaux sont invités, et sont priés d'y assister en grand nombre.

Par ordre du Président,
JAMES LAIDLAND,
Organisateur de l'Assemblée.

Dieu Sauve la Reine.

AVIS

AVIS est par la présente donnée qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la présente Session par la Ville de Winnipeg pour une loi autorisant la dite Ville à utiliser et à rendre profitable le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, ainsi qu'à creuser, construire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour cet objet; à utiliser ce pouvoir d'eau pour les fins municipales; à faire les réglèments et les échelles de tarif, pour l'usage du dit, par toute personne ou corporation; de passer contrats pour la construction des ouvrages; d'acquérir par achat, expropriation, ou location, tout terrain ou autre propriété nécessaires pour les dits travaux où affectés par eux; et d'utiliser les pouvoirs actuellement en sa possesssion où qui pourront par la suite venir en sa possession comme corporation municipale, pour toutes et telles fins. Et que la dite loi autorise le Gouvernement Général du Canada à approuver le dit ouvrage sans réquérir obligation, pour la construction d'écluse ou autre travaux aux fins de navigation, et à donner pouvoir à la dite ville de transfer et céder à toute compagnie ou personne, tout ou partie des droits, franchises, et pouvoirs de la ville concernant la construction, la possession, la mise en operation et la location des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour les Requérants.
Daté Winnipeg, 29 Mars 1900.